

SCANI

SCIC SAS à capital variable
Groupe Géographique, 89300 Joigny

Procès verbal de prise de décision du conseil d'administration

Le conseil d'administration de SCANI a procédé au vote pour l'élection de son président du 3 au 6 novembre 2019. Le conseil de surveillance a été invité, suivant la tradition, à participer au vote. 10 personnes étaient donc susceptibles de voter.

Les deux conseils constatent les candidatures de Christophe Daniel et d'Alfred Urban.

Résolution n°1 :
Alfred Urban est élu président du conseil d'administration de SCANI.

La résolution est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions.

Alfred Urban déclare accepter le mandat qui lui est confié jusqu'à la session de l'assemblée générale permanente appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Résolution n°2 :
Création d'un titre de « haut parleur de SCANI »

Comme les statuts nous y autorisent (article 13) et suite aux discussions ayant eu lieu la semaine passée, nous vous proposons de créer officiellement le titre de « haut parleur de SCANI » et de l'attribuer à Marc Zugetta, toujours membre du conseil d'administration, qui entend poursuivre les actions représentatives de SCANI au-delà de son année de présidence. Un titre plus commun pour ce rôle est celui de « porte parole », toute fois, il ne convient pas précisément, ni à l'action menée par Marc, ni à SCANI. Il est apparu nécessaire d'entériner ce titre via un vote du conseil d'administration afin de lui donner toute la légitimité nécessaire, notamment vis à vis des tiers qui ont tendance à vouloir « parler au président ». Ce titre est bien entendu transmissible à un autre membre du CA ultérieurement.

La résolution est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions.

Fait à Joigny le 6 novembre 2020.